

5. The Government of the United States of America will inform all signatory and acceding Governments of any declaration or notification made under this Article.

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, having been duly authorized to this effect by their respective Governments, have signed this Agreement on the dates appearing opposite their signatures.

The texts of this Agreement in the English, French and Spanish languages shall be equally authentic, the original to be deposited in the archives of the Government of the United States of America, which shall transmit certified copies thereof to each signatory and acceding Government.

ARTICLE XXIII

Application territoriale

1. Tout gouvernement peut, sans préjudice de son acceptation ou de son accession au présent Accord, déclarer que ses droits et obligations en vertu du présent Accord ne s'appliquent pas à un territoire ou à une partie d'un territoire dont les relations extérieures sont placées sous la responsabilité d'un autre gouvernement. Cette déclaration a été faite conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent Accord. Les droits et obligations que tout gouvernement assume en vertu du présent Accord s'appliquent à tous les territoires dont les relations extérieures sont placées sous la responsabilité dudit gouvernement. Cette déclaration a été faite conformément aux dispositions du présent Accord. 2. Après son acceptation ou son accession au présent Accord, tout gouvernement peut, à tout moment, déclarer que, pour la notification au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, ou les obligations ou les territoires aux termes du présent Accord s'appliquent à un territoire ou à une partie d'un territoire au sujet duquel il a fait une déclaration conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent article. 3. Par notification de retrait donnée au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, tout gouvernement peut, en ce qui concerne l'un quelconque des territoires dont les relations extérieures sont placées sous sa responsabilité, procéder à un retrait séparé du présent Accord.